

Hausse fulgurante des fraudes et des vols commis par des préposés aux bénéficiaires

PUBLIÉ LE MARDI 1 NOVEMBRE 2016



Des aînés dans un CHSLD

EXCLUSIF - Le nombre de plaintes pour vol et fraude commis par des préposés aux bénéficiaires contre des personnes âgées dans le réseau de la santé au Québec a plus que doublé l'an dernier.

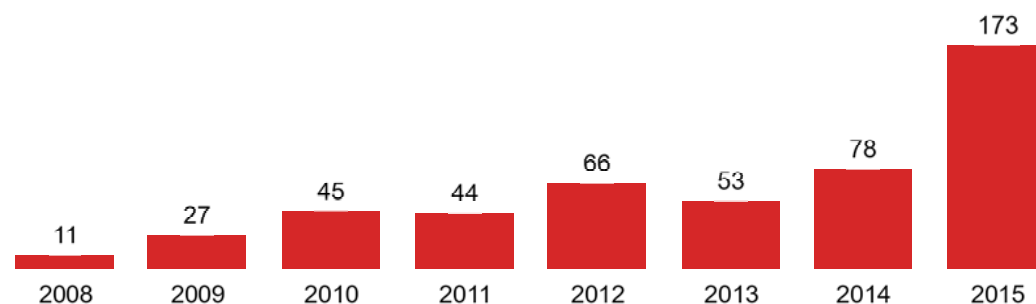
Un reportage de René Saint-Louis [🐦](#) [✉](#)

Selon les données de la Fédération professionnelle des préposés aux bénéficiaires du Québec (FPBQ), 173 cas de vols et de fraudes ont été rapportés en 2015, soit une augmentation de 123 % par rapport aux chiffres de 2014.

Les chiffres pour 2016 sont tout aussi inquiétants, car pour les six premiers mois de l'année, 196 vols et fraudes ont été signalés, soit plus que l'ensemble des cas rapportés l'an dernier.

Hausse des plaintes pour vol et fraude

Plaintes qui visent les préposés aux bénéficiaires



Source: Fédération professionnelle des préposés aux bénéficiaires du Québec [Récupérez les données](#)

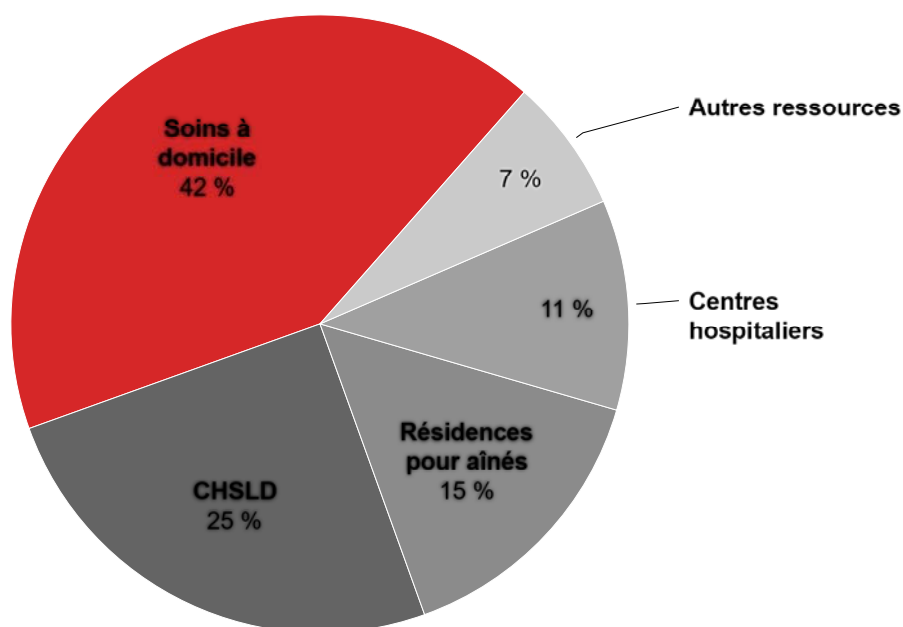
Pourquoi cette hausse?

Selon le président de la FPBQ, Michel Lemelin, l'augmentation résulte en partie de la hausse des signalements depuis la médiatisation du phénomène en avril dernier. La fédération avait alors fait état d'une augmentation de 50 % des cas de 2013 à 2014.

Certains types de vols et de fraudes résultent cependant de phénomènes récents, précise-t-il.

« Il y a un nouveau créneau qui est le vol de matériel de soins médicaux comme les serviettes de bain, les culottes d'incontinence, les pansements, les gants, les taies d'oreiller et les couvertures. C'est un phénomène qu'on a commencé à voir. Pour ce qui est du vol et de la fraude, on parle souvent de cartes de crédit, de débit, des chèques et de vol d'identité. Surtout pour ce qui est des soins à domicile, le vol d'identité c'est quelque chose qu'on remarque. Il y a beaucoup d'augmentation de ce côté-là. »

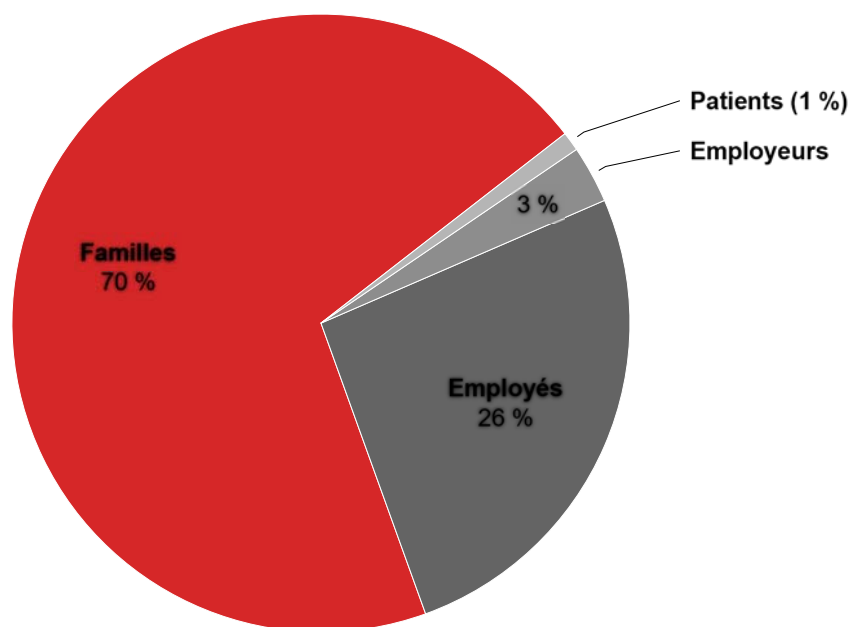
Lieux des vols



Source: Fédération professionnelle des préposés aux bénéficiaires du Québec [Récupérez les données](#)

Michel Lemelin demande à la population d'être vigilante lorsqu'elle utilise des annonces classées pour embaucher quelqu'un pour aider un proche aîné. Il précise qu'il faut toujours vérifier les antécédents judiciaires de la personne.

Provenance des plaintes



Source: Fédération professionnelle des préposés aux bénéficiaires du Québec [Récupérez les données](#)

Quelles solutions?

La FPBQ demande depuis longtemps la création d'un ordre professionnel ou d'une corporation professionnelle à adhésion obligatoire pour valoriser le travail des préposés et mieux protéger les personnes âgées dans le réseau de la santé.

« Puisque c'est un secteur de personnes vulnérables, ça devrait s'enligner vers ça. Et on sent l'intérêt du public. Quand les gens nous appellent, ils nous demandent pourquoi on n'encadre pas la profession. On leur répond qu'on est toujours dans l'attente d'une décision du gouvernement. »

— *Michel Lemelin*

L'Office des professions du Québec a cependant déconseillé de créer un ordre pour les préposés aux bénéficiaires.

Le porte-parole de l'Office, Stéphane Boivin, soutient que de nombreux critères ne sont pas remplis comme la formation uniforme, le degré d'autonomie des préposés, la gravité du préjudice et des dommages pour la clientèle (les bénéficiaires), le caractère personnel des rapports avec le client et le caractère confidentiel des renseignements.

« La plupart des tâches qu'effectuent les préposés aux bénéficiaires ne nécessitent pas de connaissances spécifiques qui seraient propres aux seuls membres d'un ordre. Par conséquent, il paraît difficile de soutenir que ce groupe puisse répondre au critère du jugement par les pairs selon lequel seules les personnes possédant une formation et une qualification de même nature sont en mesure de juger les actes posés par les membres de l'ordre », dit Stéphane Boivin.

Il rappelle que la décision de créer ou non un ordre professionnel appartient au gouvernement, qui prend en considération l'avis de l'Office.

Le premier ministre du Québec s'était déjà engagé à mieux encadrer le métier de préposé aux bénéficiaires il y a plus de 10 ans alors qu'il était ministre de la Santé. En avril dernier, il s'était même dit ouvert à la création d'un ordre professionnel, mais avait averti du même souffle qu'il s'agissait d'un long processus.

À lire aussi:

- [Un employé d'un CHSLD de l'est de Montréal congédié](#)
- [Fraude des aînés : des initiatives pour éviter les abus](#)